

# Bulles d' *Aire*

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

## Le point sur...

### L'Association

Ce sont une trentaine de bénévoles de l'AIRE (Accueil, Information et Rencontre) qui se relaient chaque semaine 6 jours sur 7 pour accueillir familles et proches de détenus.

Indépendante de l'Administration Pénitentiaire, l'AIRE emploie un Assistant de Service Social (ASS), Simon INGRAND, unique salarié de l'association. Il met ses compétences au service des familles qui le souhaitent. Les bénévoles qui reçoivent une famille à l'accueil sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité. Ils ou elles peuvent assurer la garde des enfants de moins de trois ans. Avec l'assistant social, certains bénévoles ayant reçu une formation spécifique assurent l'accompagnement d'enfants au parloir.

Ainsi en 2013, ce sont :

- 18 enfants qui ont été accompagnés au cours de 52 parloirs,
- 250 familles qui ont fait appel au service social,
- Plus de 1000 personnes qui ont franchi chaque mois la porte de la Maison d'Accueil des Familles.

Le bénévolat est un choix et à l'AIRE, il représente 4000 heures de travail sur une année, soit l'équivalent de 2,4 postes salariés à temps plein.

## Le saviez-vous ?

Depuis plus de 10 ans le festival « VOIX PUBLIQUES » qui se déroule à Poitiers propose une trentaine de manifestations gratuites et une animation au Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.

En mars 2014 c'est un atelier « Femmes » guidé par Eveline qui a permis à 3 femmes détenues d'écrire 2 textes qui ont été mis en musique par Jean. Ces chansons seront diffusées de temps à autre au cours de l'émission du CRI/FREQUENCE PIERRE LEVEE le jeudi soir de 19h à 20h.

## Quoi de neuf ?

Une **nouvelle navette** a été mise en place le **dimanche** pour le parloir de **13h30**.

L'Association a changé d'adresse mail, vous pourrez désormais nous contacter au : ***aire-poitiers-vivonne@sfr.fr***

« La vie est comme un arc-en-ciel ; il faut de la pluie et du soleil pour en voir les couleurs. »

**A Ramaiya**

## Jeu des 7 différences



## Héri'thons au thon

### Ingrédients (pour 4 pers.)

- 2 boîtes de thon à l'huile
- 2 avocats
- 1 demi citron jaune
- 1 laitue
- 1 tube de mayonnaise
- 8 baies roses
- Vinaigre
- Raisins secs



Égouttez le thon de son huile. Réservez-la. Épluchez, lavez puis essorez la laitue. Coupez les avocats en deux, ôtez le noyau et la peau. Frottez les 4 quartiers d'avocat avec le demi citron. Appliquez une fine couche de mayonnaise sur chaque avocat, en évitant la pointe. Émiettez le thon et déposez-en sur l'avocat, côté mayonnaise. Placez sur la pointe nature 2 baies roses pour les yeux et 1 raisin sec pour le nez. Assaisonnez les feuilles de laitue avec l'huile du thon et un trait de vinaigre. Placez la salade sur les assiettes et par-dessus les « Héri'thons ». Servez frais.

Bon appétit !!!

## Le coin des bénévoles :

En 2013, les personnes fréquentant l'Accueil des familles ont donné à l'association :

- 64 paquets de café,
- 61 paquets de gâteaux,
- 13L de lait,
- 11L de sirop,
- 10kg de sucre,
- 6 boîtes de chocolat fins.

Pour permettre à tout le monde de profiter de ces moments agréables, l'association a complété avec :

- 45 boîtes de thé,
- 92 paquets de café,
- 70 boîtes de sucre en morceaux,
- 100 boîtes de madeleines et 50 paquets de petits gâteaux,
- 131L de lait,
- 64L de sirop et de jus de fruit.

Les bénévoles tiennent à remercier les personnes qui soutiennent l'association par leurs dons.

## CRI Fréquence Pierre Levée :

Tous les jeudis de 19h à 20h, l'émission de radio diffusée sur RCF Accords Poitou vous laisse la parole : téléphonez au 05.49.60.63.63, vous passerez en direct ! Vous pouvez aussi laisser un message écrit à l'association AIRE, il sera lu pendant l'émission. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à rencontrer les bénévoles !

## L'AIRE

L'association Aire vous accueille à la maison d'accueil des familles lors de votre venue au parloir.

Les bénévoles de l'association sont à votre écoute et vous offrent une boisson chaude ou froide. Ces bénévoles sont tenus à une obligation de confidentialité. Vous pouvez également rencontrer l'assistant de service social pendant ses permanences.